

O A B A



1961- 2011
50 années
de protection animale

Beaucoup de choses ont changé en un demi-siècle pour la protection des animaux en général et des “bêtes d’abattoirs” en particulier. Cette histoire est celle de l’OABA qui depuis 50 ans œuvre pour améliorer les conditions d’élevage, de transport et d’abattage des animaux que l’homme destine à sa consommation.

Tout a commencé lorsqu’une vieille ânesse, échappée de l’abattoir de Menton, se met sous la protection d’une femme et de sa fille. C’est ainsi que Jacqueline Gilardoni découvre le monde rude des abattoirs. Elle achète cette ânesse “Amigo” qui connaîtra enfin le repos et l’affection. Cet animal deviendra le symbole de toute une vie consacrée à la cause animale.



Un mouvement nommé Œuvre d’assistance aux bêtes d’abattoirs est créé avec de nombreuses personnalités scientifiques, juridiques et des associations de protection animale.

L’emblème est une tête de vache dessinée par Pio Santini, avec pour slogan : “Tous unis pour les défendre”.

Après quatre années d’enquêtes dans les abattoirs (parfois clandestinement), d’études et de contacts dans les milieux spécialisés, en 1961, Jacqueline Gilardoni crée l’OABA dans le but d’obtenir la fabrication d’appareils d’insensibilisation et une réglementation pour rendre leur emploi obligatoire.

1961 Les statuts sont déclarés à la Préfecture de police le 17 avril 1961. Le but est “*de défendre et assister les animaux de boucherie durant leur vie, leur transport et leur abattage par la proposition de lois appropriées. Chaque fois que cela lui sera possible, racheter, placer ou entretenir une bête dite de boucherie*”. Dès la première année, des appareils d’étourdissement importés d’Angleterre sont confiés par l’OABA à des abattoirs et un armurier français est chargé de mettre au point un prototype de pistolet pour le petit bétail. Cette même année, l’OABA prépare un projet de loi concernant l’abattage des animaux. Ce texte prévoit l’obligation d’un assommement, c’est à dire l’insensibilisation.



1962 Une pétition, procédé peu employé à l’époque, réunit en quelques mois plus de 150 000 signatures dont celles de personnalités et d’artistes, comme Edith Piaf.

Cette pétition qui demande l’instauration d’un abattage humanitaire est illustrée d’une photographie pathétique qui sera prise en considération par le ministre de l’Agriculture, Edgar Pisani.



1963 Le 5 août 1963, Edgar Pisani accorde à l’OABA le Haut patronage du ministère de l’Agriculture. L’Académie Française couronne l’OABA en lui attribuant le Prix Vialles.

1964 Sous la pression de l’OABA, le 16 avril 1964 le décret “d’abattage humanitaire” rend obligatoire l’étourdissement des animaux de charcuterie et de boucherie, mais prévoit l’exception de l’abattage rituel.

1965

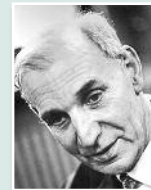
L’OABA est reconnue d’utilité publique par décret publié au Journal officiel du 23 décembre 1965. Les adhérents seront nombreux et les sympathisants se compteront par milliers dans le monde scientifique, la profession vétérinaire et le monde des lettres.



Etienne WOLFF
Académie Française



Marguerite YOURCENAR
Académie Française



Alfred KASTLER
Prix Nobel



Théodore MONOD
Membre de l’Institut

1967 La romancière et journaliste Françoise Parturier lance un appel sur “la grande pitié des bêtes d’abattoirs” dans le journal *Le Figaro* qui sera repris dans d’autres journaux et à la radio et qui fera connaître l’OABA.



1969 L’OABA dépose une plainte contre les abattoirs de La Villette à Paris et fait condamner des gardiens de bestiaux et des transporteurs.



1970 Jacqueline Gilardoni dresse un bilan de la souffrance des bêtes, 6 ans après la publication du décret de 1964 qui rendait obligatoire l’étourdissement, mais qui n’est pas appliqué. 50 % des veaux et 85 % des moutons, agneaux et chèvres sont égorgés sans insensibilisation.

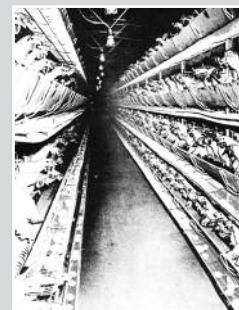
Elle lance un appel à une protestation nationale. En 2011, 40 ans plus tard, nous sommes encore dans la même situation de dérive de l’abattage sans étourdissement.



1972 L’OABA fait des propositions pour une réglementation de l’élevage industriel, après l’adoption d’une Recommandation par le Conseil de l’Europe, en 1971.

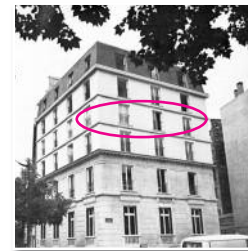
1973

L’OABA lance une grande enquête dans le journal *Le Figaro* sur les élevages industriels des veaux. Jacqueline Gilardoni dénonce l’élevage en batterie des poules pondeuses et les “œufs de souffrance”.



1976 L'OABA fixe son siège dans la nouvelle Maison des vétérinaires, place Léon Blum, où elle occupe un simple studio avec une fenêtre. A présent l'OABA occupe la quasi-totalité du 3^e étage de cet immeuble.

La loi du 10 juillet 1976 reconnaît à l'animal son statut d'être sensible. L'article L.214-1 du code rural précise : *"Tout animal étant un être sensible, doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce"*.



1977 L'OABA tient une conférence de presse devant une cinquantaine de journalistes sur une alternative entre l'élevage concentrationnaire et un élevage digne, parfaitement rentable et sain.



1978 La déclaration universelle des droits de l'animal est promulguée solennellement, à la maison de l'UNESCO à Paris, le 15 octobre 1978, grâce au Professeur Georges Heuse que l'on voit aux côtés de Théodore Monod.



1982 Le 25 octobre 1982, un arrêté est publié relatif aux conditions de stabulation des animaux sur les marchés que l'OABA dénonçait depuis des années à la suite de visites d'inspecteurs.



1984 L'OABA obtient l'abrogation par le Conseil d'Etat d'un décret de 1980 que Jacqueline Gilardoni qualifiait de "décret scélérat".

Il subordonnait en effet l'abattage d'urgence d'un animal gravement accidenté à l'autorisation de son propriétaire.

1986 Après l'abrogation du décret scélérat de 1980, l'OABA obtient la publication d'un décret le 14 mars 1986 autorisant l'abattage sur place des animaux malades ou gravement accidentés, sur décision d'un vétérinaire, sans avoir besoin de l'avis du propriétaire.

1988 Gil Raconis effectue ses premières enquêtes bénévoles pour l'OABA. Il consacrera 20 années de sa vie à la visite des abattoirs, marchés et élevages. Ces visites permettront de faire évoluer les mentalités des professionnels, améliorer les conditions de traitement des animaux et sanctionner les infractions.



1995 L'OABA accueille un troupeau de bovins retirés à leur éleveur pour mauvais traitement. Ces animaux constituent le "troupeau du bonheur" cher à notre Présidente Jacqueline Gilardoni, ils trouvent pension en Savoie, grâce à Gil Raconis.



1997 L'OABA obtient, après de nombreuses années d'effort, un décret en 1997 rendant obligatoire une mort instantanée des poussins de un jour, appelés "poussins refusés" après le sexage.



Ce même décret du 12 décembre 1997 réglemente les conditions d'abattage.

1990 L'OABA obtient l'annulation par le Tribunal administratif de Paris d'un arrêté municipal autorisant l'abattage sur un terrain communal pendant la fête de l'Aïd el kébir.

C'est le début d'une longue lutte menée grâce à M^e Alain Monod contre les sites dérogoires qui fonctionnaient en infraction à la réglementation interdisant l'abattage en dehors d'un abattoir.



1999 La loi du 6 janvier 1999 donne la possibilité aux tribunaux de retirer des animaux maltraités et de les confier à une association de protection animale.

Ainsi, l'OABA accueille très souvent des troupeaux entiers de bovins et d'ovins et en assume la charge.



2001

Jacqueline Gilardoni nous quittait le 23 février 2001 après avoir présidé pendant 40 ans l'association qu'elle avait créée.

Sa rencontre fortuite avec l'ânesse Amigo aura permis aux bêtes d'abattoirs de bénéficier de toute la détermination de cette bienfaitrice courageuse pour chercher à humaniser la mise à mort des animaux.



Jean-Pierre Kieffer succède à Jacqueline Gilardoni comme elle l'avait souhaité.

Cette année 2001, l'OABA obtient, grâce à Maître Alain Monod, une décision importante du Conseil d'Etat par un arrêt rendu le 10 octobre qui annule la circulaire conjointe des ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur autorisant des sites dérogatoires hors abattoir pour le déroulement de l'Aïd el Kébir.

La première assemblée générale sous la présidence de Jean-Pierre Kieffer se tient au Palais du Luxembourg.



2002

Une directive européenne de 2002 rend obligatoire le marquage des œufs pour informer le consommateur sur le mode d'élevage des poules pondeuses.

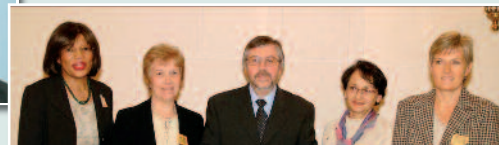
Cette nouvelle réglementation récompense une lutte de plus de 20 ans contre les "œufs de souffrance" que dénonçait Jacqueline Gilardoni.



2004 L'OABA développe sa communication en modernisant son site Internet, en éditant une lettre semestrielle et en diffusant des brochures et dépliants.



2005 Frédéric Freund rejoint l'OABA pour développer le service juridique, puis assurer la direction et la coordination du secrétariat et de l'équipe de délégués. Les bureaux sont agrandis.



G. Raconis



Ph. Girardi



J. Lemarquais



F. Pellerin



Ch. Touge



JC. Coulon

2007 Un nouveau logo est créé où les 4 lettres OABA sont clairement identifiées et accompagnées de 4 silhouettes d'animaux qui illustrent les principales espèces protégées par l'OABA de l'élevage à l'abattoir.



2008 Gil Raconis nous quittait en juin 2008, après 20 ans d'activité de délégué enquêteur de l'OABA, intervenant dans les élevages, marchés et abattoirs. Ses qualités de dialogue et de pédagogie ont permis de faire améliorer les conditions de manipulation des animaux et leur abattage.



2009

L'OABA intervient chaque année, sur le terrain, les jours de l'Aïd el kebiri pour contrôler les conditions d'égorgements rituels des animaux et dénoncer les abattages clandestins pour engager de procédures.

L'OABA a déposé plainte en 2009 contre les organisateurs d'un abattage illégal dans les Bouches-du-Rhône où 2000 moutons étaient sacrifiés. Des peines de prison ferme ont été prononcées par le tribunal.



Au cours de l'année 2009, plusieurs dizaines d'actions judiciaires sont engagées contre les auteurs de mauvais traitements, d'abandons ou de sévices sur des animaux. Plusieurs condamnations sont prononcées, après des procédures longues et coûteuses.

L'OABA se voit confier de plus en plus d'animaux retirés à leur éleveur, ce sont plus de 400 qui sont placés sous la protection de l'OABA.

Avant



Après



L'OABA dépose un recours contre un décret modifiant la nomenclature des installations classées des élevages de volailles et obtient l'annulation de ce décret par un arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 2009. Le ministère de l'écologie est condamné à verser 2000 euros à l'OABA.



2010

En septembre 2010, plus de 3000 personnes manifestent contre la corrida à Nîmes, dont une délégation de l'OABA.

Une proposition de loi interdisant la corrida et les combats de coq est déposée à l'Assemblée Nationale et signée par 70 députés. En Espagne, le parlement catalan vote l'interdiction des corridas.



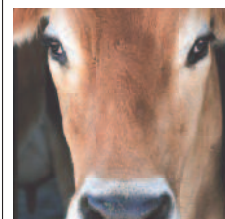
En juin 2010, l'OABA et dix autres organisations nationales de protection animale adressent une lettre ouverte au Président de la République sur l'abattage sans étourdissement, qui sera publiée dans *Le Monde* et dans *Le Figaro* : "Assez de promesses, place aux actes !". Deux propositions de loi sont déposées par des parlementaires pour mettre un terme à la dérive de l'abattage sans étourdissement et imposer un étiquetage des viandes pour informer le consommateur.

2011

Au début de l'année 2011, une campagne nationale d'information est lancée pour dénoncer la pratique des abattages rituels et leur dérive. Une conférence de presse est organisée, des documents d'information sont édités et un site Internet est créé qui enregistre des milliers de consultations dès sa mise en ligne.

Une grande campagne d'affichage est organisée dans plusieurs grandes agglomérations dans toute la France, dénonçant la souffrance animale et la tromperie des consommateurs.

50 ans après la création de l'OABA, nous attendons encore une application stricte de la réglementation imposant l'insensibilisation de l'animal avant sa mise à mort.



**Cet animal
va être égorgé à vif
sans étourdissement
et dans de grandes
souffrances.**

**C'est ça,
un abattage rituel.**

"Du point de vue de la protection des animaux et par respect pour l'animal en tant qu'être sensible, la pratique consistant à abattre les animaux sans étourdissement préalable est inacceptable, quelles que soient les circonstances."

Fédération des Vétérinaires d'Europe, Août 02/10, 2004.

abattageantuel.fr

Source : Association des Vétérinaires d'Europe - Fondation Brigitte Bardot - Fondation Association des Animaux - Protection Mondiale des Animaux de Ferme - Conseil National de la Protection Animale - Société Nationale pour la Défense des Animaux - Confédération Nationale des SPA de France

Le cinquantenaire de l'OABA était célébré le 2 avril 2011, à l'Assemblée Nationale, devant plus de 250 adhérents et invités, en présence d'Alain Decaux de l'Académie Française, qui rendait un vibrant hommage à Victor Hugo, grand défenseur de la loi Grammont, première loi de protection animale en France, adoptée le 2 juillet 1850.



L'OABA est la première association en France qui œuvre depuis 50 ans pour la défense et la protection des animaux de ferme.

Chaque année, en France, des centaines de millions d'animaux sont élevés, parqués, transportés et abattus. Il faut que ce soit sans douleur et dans le respect de l'animal, être sensible.

Telle est la mission de l'OABA depuis un demi-siècle, grâce à la fidélité et la générosité de ses adhérents et donateurs.



La philosophie de l'action de l'OABA réside dans cette phrase du Professeur Henri Drieux que Jacqueline Gilardoni aimait à citer :
"Je crois que c'est une tâche exaltante que d'atténuer la souffrance, quel que soit l'être qui l'endure".

L'OABA est une œuvre d'amour et d'efficacité.

Une œuvre réaliste qui a su concrétiser son immense pitié envers les Animaux destinés à l'alimentation des Hommes.

Jacqueline Gilardoni

*Les actions de l'OABA auprès des autorités et des professionnels
ont permis de faire évoluer les conditions d'élevage, de transport
et d'abattage des animaux au cours des 50 dernières années.*

*Nous remercions celles et ceux qui, par leur implication, leur aide
et leur soutien, permettent à l'OABA de mener son œuvre
pour la protection des animaux.*

*Les animaux de ferme ont besoin de l'OABA pour les défendre.
L'OABA a besoin de votre aide pour continuer.*

Docteur Jean-Pierre Kieffer
Président



Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Reconnue d'utilité publique depuis 1965

10, place Léon Blum - 75011 Paris

Téléphone : 01 43 79 46 46

Télécopie : 01 43 79 64 15

contact@oaba.fr

www.oaba.fr



Directeur de la publication : Jean-Pierre KIEFFER

P.A.O. : J. Lemarquis - Imp. Barrois

Dépôt légal 2^e trimestre 2011 - ISSN : 1958-3621